

## **REGLEMENT JEU CONCOURS : Vélo 101 & T9**

### **ARTICLE 1 - PREAMBULE**

Les Sociétés Sport 101 et Sigma ElektroGmbH, organisent, pour ses marques Vélo101 et Sigma Sport, un jeu gratuit sans obligation d'achat avec une bannière publicitaire sur le site [www.velo101.com](http://www.velo101.com) du 3 au 14/07/2013. Le présent Jeu est soumis intégralement et exclusivement au présent règlement.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

**2.1** Le tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et qui répondra correctement aux question du jeu concours et qui expédiera à Sigma Sport via le lien internet son bon de participation , à l'exception des personnes suivantes et des membres de leur famille:

1. du personnel (salarié ou non) travaillant pour le compte de la société Sport 101 et Sigma ElektroGmbH,
2. des membres de l'équipe Sport 101 et Sigma ElektroGmbH.

**La participation des mineurs non émancipés est exclusivement conditionnée à l'accord du représentant légal, pouvant justifier de l'autorité parentale.** Une autorisation écrite du représentant légal sera nécessaire avant toute réception de lot. Dans tous les cas, l'inscription au jeu est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale). Il ne sera attribué qu'une seule place VIP par foyer. Par ailleurs, chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au jeu (même nom, même prénom).

La participation au Jeu d'une personne frappée d'un cas d'exclusion sera sanctionnée par la nullité pure et simple de cette dernière sans avoir à accomplir d'autre formalité ou diligence.

**2.2** Le Participant reconnaît être responsable des informations et des éléments renseignés lors de son inscription et en assure l'exactitude et la validité sous peine de voir sa participation au jeu considérée comme nulle. Toute inscription inexacte, incomplète et/ou ne répondant pas aux conditions susvisées, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Les organisateurs ne sauraient en aucune façon être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse d'un bulletin de participation.

Enfin, la participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant.

### **ARTICLE 3 - MODALITES DE TIRAGE AU SORT**

#### **3.1 Modalités d'inscription :**

La participation au Jeu proposé par les organisateurs s'effectue du 3/07 au 14/07/2013, au moyen du formulaire d'inscription avec questions / réponses proposé sur la bannière Sigma Sport du site [www.velo101.com](http://www.velo101.com). Toute inscription notamment par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. Le Participant s'engage à remplir de façon exhaustive tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes.

#### **3.2 TIRAGE AU SORT**

Seuls les Participants ayant validé leur inscription au moyen du bulletin expédié par internet via la touche « expédier » sur la page du jeu concours pourront faire partie du tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué le lundi 19 août par une personne « innocente ». Les organisateurs pourront toutefois pour des raisons notamment commerciales, promotionnelles, événementielles ou légales prolonger la durée du Jeu et reporter ainsi la date de son tirage au sort, sous réserve d'en informer les Participants. Sauf en cas d'erreur avérée, il est convenu que les données recueillies par les systèmes d'information des organisateurs seront les seules à avoir force probante en cas de litige quant aux éléments de connexion ou quant au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

### **ARTICLE 4 - LOTS ET GAINS**

#### **4.1 Dotations en jeu:**

Le Jeu organisé du 2/07 au 14/07/2013 inclus, comprend 3 place à gagner, soit 1 place sur 3 courses différentes, dans la voiture du directeur sportif de l'équipe cycliste Europcar pour suivre une étape complète de course. Le gagnant devra se rendre par ses propres moyens sur le lieu de départ de la course et retourner par ses propres moyens à son lieu de départ.

#### **4.2 Modalités de notification et information des gagnants**

Les 3 gagnants seront contactés par email le 15/07 et recevront chacun l'information d'avoir gagné au jeu concours. Les gagnants devront ensuite répondre à l'email d'information jusqu'au 26/07/2013 inclus afin de définir la course et l'étape de leur choix. Le choix de la course et de l'étape se fera sous réserve de disponibilité de l'équipe Europcar et selon le planning des courses dans la période du 10/08 au 31/10/2013.

A défaut de diligence dans le délai imparti le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, sans possibilité pour ce dernier de bénéficier d'un lot de substitution.

Sans réponse du gagnant après le 26/07/2013 minuit, il sera considéré que le gagnant renonce à son lot, sans aucune compensation pour le Participant gagnant.

De manière générale, il est précisé que dans l'hypothèse où un gagnant ne respecte pas les indications de l'Organisateur aux fins d'obtenir son gain, il ne pourra en aucun cas obtenir un lot de substitution. Dans tous les cas, les places offertes ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni échangés contre d'autres objets ou prestations, quel que soit leur nature et leur valeur.

#### **ARTICLE 5 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du présent jeu, les sociétés Sport 101 et Sigma Elektro GmbH collectent les données personnelles des Participants, permettant ainsi notamment de gérer les participations et les inscriptions, d'envoyer des courriers électroniques confirmant la prise en compte des participations au Jeu et, le cas échéant, informant des gains. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux informations nominatives les concernant. En conséquence, tout Participant inscrit dispose du droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Les Participants peuvent exercer ces droits, par demande écrite adressée à la Société organisatrice à l'adresse suivante : Sport 101 – 10 Place du Cap Sizun – 44800 Saint Herblain France, ou à Sigma Elektro GmbH, Dr Julius Leber Str 15 D-67433 Neustadt (Allemagne) ou par courriel à [info@velo101.com](mailto:info@velo101.com) ou [info@sigmasport.com](mailto:info@sigmasport.com): (joindre copie de la pièce d'identité).

Seule les Sociétés organisatrices seront destinataires des informations communiquées. Les données nominatives des Participants, pourront être utilisées à des fins commerciales, s'ils ont donné leur accord préalable.

#### **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

Les Sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Le Participant s'assurera également que les emails qui pourront lui être envoyés ne soient pas assimilés à des spam par sa messagerie électronique.

#### **ARTICLE 7 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est mis à disposition des Participants à titre gratuit et en intégralité sur le site du Jeu et pourra être adressé à titre gratuit par e-mail sur simple demande. Aucune demande d'envoi postal ne

sera prise en compte.

Le règlement peut être consulté directement sur le site Internet [www.velo101.com](http://www.velo101.com).

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues responsables si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée aux sociétés organisatrices.

#### **ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.